



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

PRÉSIDENT : Alain SALLETTE, 36 rue Deyries, 33800 BORDEAUX 06 35 32 28 93
VICE-PRÉSIDENT AQU: Jean-Luc FEIT 5 allée des vergers 33450 SAINT LOUBÈS 05.56.68.60.43
VICE-PRÉSIDENT PCH: Dominique CYRILLE 6 rue Georges Clémenceau 16400 LA COURONNE
TRÉSORIER : Pierre GOGUELY, 137 route des Nébouts, 24130 PRIGONRIEUX 05 53 23 97 16
SECÉTAIRE : Pierre REY, 30 Lotissement la Séguinie, 33370 TRESSES 05 54 49 97 79

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 17 juin 2017 Club d'Échecs de COGNAC Pavillon des Borderies Impasse Alphonse Daudet

NrFFE	Nom	Présent ou représenté par	Nbr A	Nbr B	Voix
L24001	Cercle d'Echecs Cyrano		11	0	
L24004	Le Fleix - La Tour Infernale (F.E.P.)		15	3	
L24017	Echiquier du Nontronnais		13	15	
L24018	L'Echiquier de Saint Sour		5	45	
L24019	Echiquier Salignacois		7	42	
L33001	AGJA-Echiquier Aquitaine	LEMEAUX David	84	54	5
L33002	Merignac Echecs		11	7	
L33003	Bordeaux ASPOM Echecs	SALLETTE Alain	88	51	5
L33008	Echiquier Club Créonnais	MENUET Alain	47	14	3
L33011	Echiquier Libournais	SALLETTE Alain	37	89	4
L33032	Union Saint Bruno-Bordeaux Echecs	LOYARTÉ Frédéric	73	47	5
L33035	Echecs Club Réolais	SALLETTE Alain	8	2	1
L33038	Echiquier Médocain	SALLETTE Alain	36	0	3
L33041	Gujan-Mestras Echecs		29	15	
L33044	Echiquier Tressois	CALVO Frederic	29	14	2
L33046	Echiquier Bordelais		141	90	
L33051	Parempuyre Echecs		19	49	
L33052	Echiquier Albert Le Grand		75	116	
L40001	Mimizan le Fou Ensable (ASEM)		6	8	
L40002	Echiquier Montois	DUBERTRAND Bernard	51	154	5
L40011	Hossegor Echecs		15	15	
L40024	Dax Echiquier Dacquois		9	22	
L47001	Echiquier Agenais		56	69	
L47008	Echiquier Marmandais		11	13	
L47019	L'Echiquier Villeneuvois		18	25	
L64002	Echiquier Henri IV Pau		92	194	
L64005	Pau Sarrailh Echecs	SALLETTE Alain	9	3	1
L64017	Echiquier Bayonne Adour	SALLETTE Alain	21	1	2
L64019	Cote Basque Echecs		45	76	
L64021	Club d'Echecs Pau Berlioz		27	19	



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

L64024	Echecs SICSBT		4	17	
L64025	La Tour du Chateau	DUBERTRAND Bernard	9	16	1
L64026	Ecole d'Echecs du Béarn		0	0	
O19003	Echiquier Tulliste		8	5	
O19017	Cercle d'Echecs d' Egletons		9	28	
O19018	Brive Le Cavalier Gaillard		24	90	
O19019	Club d'Echecs du Pays de Brive		42	31	
O19027	Alekhine Brive Chess CE de Brive		9	27	
O19028	MEYSSAC ECHECS		5	20	
O23019	Creuse-Echecs		19	58	
O87001	LEC Echiquier Limousin		70	122	
O87031	ASSJ Echecs - Cercle Philidor Saint-Junien		7	0	
O87051	Isle Echecs		11	1	
O87052	Couzeix Chess Club (C3)	SALLETTE Alain	13	28	1
T16001	Echiquier Angoumois	GAUVIN Jean-Michel	22	0	2
T16028	Echiquier Couronnais		25	24	
T16036	Les Tours Du Montbronnais	DENIS Stéphane	30	7	2
T16037	Section echecs amicale laique Barbezilienne	PREUX Pierre-Olivier	6	31	2
T16040	Club d'Echecs de Cognac	DENIS Stephane	28	1	2
T16041	Chasseneuil Animation Loisirs et Culture - CALC		8	12	
T17003	Echiquier Rochefortais	GIAMBIASI Philippe	31	1	2
T17051	Philidor Royan		17	1	
T17052	Club d'Echecs de Marennes-Oleron		14	8	
T17058	La Tour de Germanicus	CYRILLE Dominique	28	53	3
T17065	Echiquier Surgerien	LJUTOVAC Sreten	39	71	4
T17066	Aytré - La Rochelle Echecs		25	0	
T79001	Echiquier Niortais		59	25	
T79023	Club d'Echecs de Parthenay		12	0	
T79024	Echiquier St Maixentais	DENIS Stéphane	13	10	1
T79027	Club d'échecs de Thouars		6	5	
T79028	Echec et Mat de Bressuire	DENIS Stéphane	11	16	1
T86004	C.E. Chatelleraudais		5	0	
T86019	Poitiers-Migne Echecs	PICARD Joel	52	1	3
T86020	Echiquier Poitevin	DENIS Stéphane	24	21	2
T86024	Rois et Dames des Trois Cites		21	10	
			1794	1992	62

24 clubs présents ou représentés sur 59 représentant 62 voix sur 152.

ORDRE DU JOUR

1 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'AG approuve les dispositions suivantes à insérer dans la partie financière du règlement intérieur :

- aide aux équipes finalistes nationales : forfaits pour les déplacements de plus de 200 km AR
250€ pour une équipe de 4/5 joueurs
500€ pour une équipe de 8.

La Ligue attribue à ce titre 1000€ au club de Surgères qui a pris en charge le déplacement de 2 équipes école + collèèe lors des finales.

Le dispositif en vigueur en Aquitaine la saison dernière est maintenu jusqu'à la fin de saison : 0,1 € par km + péages pour Pau (1 voiture) et Albert Le Grand (2 voitures).

- reversement de la part Ligue aux CDJE :

Part fixe de 200 € à tous les CDJE plus 15 % du montant versé par la FFE pour ce département.

- Taux de défraiement des membres du CDL pour les déplacements institutionnels (réunions, AG, participation aux manifestations régionales...): remboursement billet SNCF 2ème classe, ou 0,1 € du km + péages.

En cas d'abandon du remboursement, délivrance d'un CERFA, (somme calculée au taux appliqué par l'administration (0,3 € du km)) qui permet la déduction fiscale de 66 % de cette somme de l'impôt à payer sur le revenu (A200 du CGI). Cette déduction est plafonnée et n'est valable que pour les arbitres payant un impôt sur le revenu.

- Les frais d'arbitrage des compétitions du niveau régional (phases régionale des coupes, Championnats jeunes, Championnats d'Académie) seront minimisés par la nomination d'arbitres acceptant d'abandonner leur indemnité. Néanmoins les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au taux ci-dessus.

2 – POINT FINANCIER AU 01/06

Voir bilan ci-après, il nous reste 40000 € (dont 35000 placés sur un compte épargne), en attente des dotations CNDS et Région, (15000 demandés, 8000 serait correct).

Nous devons encore régler des dépenses de Belfort : 4000 d'hébergement ainsi que les décisions de la présente AG : (Aide jeunes Belfort ~4000, Aide jeunes Agen ~3000, aide finalistes (Pau , A Le Grand, Parempuyre, Surgères) ~4000, parts CDJE ~5500. Le bilan ci-dessous tient compte de ces dépenses qui étaient budgétisées, à part l'aide pour le CF d'Agen.

Soit un total de 20500 €, ce qui laissera environ 20000 € en fin de saison soit 8000 € de moins qu'en début de saison qui devraient être compensés par les aides CRA et CNDS à venir.

La dotation Conseil Régional sera connue fin Juillet après la réunion de la Commission Permanente.

Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs - Suivi budgétaire

2016-2017	Prévisions	Réalisé	Solde	Ecart (%)
RECETTES				
9756 - Part Ligue licences	20000	27221,5	7221,5	0,361075
9741 - CNDS DRJS	5300	0	-5300	0
9744 - Conseil Régional	10000	0	-10000	0
9750 - Recettes activités	100	2224,8	2124,8	21,248
9781 - Don (déduction fiscale)	0	0	0	0
9782 - Hébergement jeunes Championnat de France	14000	-3955,2	-17955,2	-1,282514
9783 - Participation jeunes Championnat de France j	1500	14120	12620	8,4133333
9780 - Autres recettes	500	252,42	-247,58	
Total des recettes	51400	39863,52	-11536,5	-0,224445
DEPENSES				
961 - Championnats jeunes			0	
96111 - Championnat de Ligue Jeunes	3000	2517,6	482,4	0,1608
96114 - Coût déplacement entraîneurs Championnat	6000	3000	3000	0,5
96115 - Aide participants Chpt de France Jeunes	2500	4000	-1500	-0,6
96116 - Hébergements jeunes Championnat de Franc	14600	7122,02	7477,98	0,5121904
9615 - Stages jeunes	2500	0	2500	0
9614 - Déplacements championnats de France scolai	2000	0	2000	0
Sous-Total	30600	16639,62	13960,38	0,4562216
962 - Dotation aux tournois			0	0
9621 - Rochefort	700	700	0	0
96215 - Limoges	700	950	-250	-0,357143
9622 - Créon	400	0	400	0
9623 - Bayonne	400	400	0	0
9624 - Mont de Marsan	700	1000	-300	-0,428571
9625 - Landes	400	0	400	0
9626 - Aspom	700	700	0	0
9627 - Naujac	700	0	700	0
9628 - éch.Bordelais	700	700	0	0
9629 - Villeneuve	400	400	0	0
96295 - Autres tournois	0	0	0	0
Sous-Total	5800	4850	950	0,1637931
963 - Championnats Individuels Aquitaine			0	0
9632 - Championnat Rapide	250	200	50	0,2
9633 - Championnat Vétérans	250	336,79	-86,79	-0,34716
9634 - Championnat Féminin Rapide	600	852,8	-252,8	-0,4213333
9635 - Championnat de Blitz (+100 Chpt F)	250	0	250	0
Sous-Total	1350	1389,59	-39,59	-0,029326
964 - Formation			0	0
9641 - Formation cadres et techniciens (arbitres...)	2000	810,3	1189,7	0,59485
9642 - Formation cadres et techniciens (animateurs,	2000	4128,97	-2128,97	-1,064485
9643 - Formation jeunes	1000	1740		
Sous-Total	4000	6679,27	-939,27	-0,234818
965 - Aides participations championnats de France			0	0
9651 - Déplacement Champ. France 1er Aquitain	450	0	450	0
9652 - Déplacement Champ. France Féminin Rapide	500	129	371	0,742
9653 - Finalistes Nationaux	2000	4147	-2147	-1,0735
Sous-Total	2950	4276	-1326	-0,449492
968 - Divers			0	0
9681 - Réunions CD + AG (déplacements+repas)	2000	433	1567	0,7835
9682 - Fonctionnement autres	3000	9864,2	-6864,2	-2,288067
9684 - Matériel Ligue	200	0	200	
9685 - Coupes et médailles	1300	1189,04	110,96	
9687 - Création de Clubs	200	0	200	0
9688 - Dons soumis à déduction fiscale	0	0	0	
Sous-Total	6700	11486,24	-4786,24	-0,714364
Total des dépenses	51400	45320,72	7819,28	0,1521261

Recettes - Dépenses

0 -5457,2

3 – Championnats interclubs de Nouvelle-Aquitaine

La division N4, composée de 4 groupes géographiques de 8 équipes de 8 joueurs est désormais gérée par la Ligue. L'AG décide d'harmoniser les règles de qualification pour cette division.

Les 4 groupes de N4 seront nommés Nord (ex PCH), Est (ex Limousin), Ouest (ex aquitaine Nord), Sud (ex Aquitaine Sud).

Est créée une division régionale unique comportant 6 groupes à nombre d'équipes variables, constitués géographiquement, numérotés de 1 à 6. Les équipes de cette division sont de 5 joueurs.

Le vainqueur de chaque groupe accède à la Nationale 4.

Les deux derniers de N4 « descendent » en Régionale, ce qui libère 8 places (4x2). Chaque fin de saison, les groupes de N4 de la saison suivante sont constitués géographiquement, autant que faire se peut, comme suit :

- affectation des équipes reléguées de N3, (2 places libres) sauf les équipes exclues du Championnat.
- affectation des vainqueurs de régionale, (6 places)
- affectation des places restantes aux équipes dans l'ordre de leur classement de la saison précédente.

Si plus de 2 équipes viennent de N3, les équipes classées 6ème dans les N4 concernées devront disputer un barrage. Si une seule 6ème est concernée, elle ne pourra se maintenir en N4. Si moins de 2 équipes descendent, un barrage a lieu entre les 7ème

Il n'y a pas d'opposition à la mise en application de cette réforme.

La date de mise en application de cette réforme est mise aux voix :

2017-2018 : contre : 3 voix abstention : 8 voix pour : 51 voix

2018-2019 : pas de vote

Stéphane DENIS est chargé de la rédaction du Règlement régional spécifique à la N4 et à la régionale.

Jean-Marc MOREL est nommé Directeur Technique Régional, en charge de proposer les constitutions des groupes au CD.

Le DTR pourra nommer des Directeurs de groupe pour en assurer la gestion : (calendrier, suivi des feuilles de match via le site fédéral, gestion des litiges, pénalités etc.) ;

La proposition de Jean-Marc MOREL d'instaurer un système de péréquation visant à compenser financièrement les différences de kilométrage ne recueille pas l'assentiment général.

4 – CHAMPIONNAT JEUNES de Nouvelle-Aquitaine :

L'AG décide de promulguer un règlement unique concernant cette compétition.

Principale modification pour PCH et LIM : la sélection est faite après un tournoi FIDE de 7 rondes à la cadence de 1h00 + 30 s. Calendrier : jour J R1 R2, jour J+1 R3 R4 R5, jour J+2 R6 R7. (petits poussins 6 rondes 30'+10s/coup en 2 jours).



Il est proposé une alternance avec Bordeaux une année sur 2, à charge pour l'organisateur éventuel de proposer un hébergement abordable proche d'une salle de jeu pouvant accueillir 250 joueurs.

L'AG adopte le principe de ce règlement unique

L'AG décide de 2 emplacements de tournois en 2018 : Mansle pour PCH et LIM, du 10 au 12 Février 2018, Artigues près Bordeaux pour AQU les 23 – 24 – 25 Février 2018.

5 - DÉLÉGATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES BELFORT 2017

Bilan par David Lemeaux

La délégation, dirigée par Bernard Dubertrand était réunie dans un internat, les repas étant pris dans des restaurants alentour avec lesquels des prix ont été négociés.

L'internat était proche de la salle de jeu ce qui a limité les déplacements, permettant davantage de temps consacrés aux jeunes.

L'équipe d'entraîneurs était composée de Patrice Etchegarray, Michel Saucey, Xavier Bédouin, Eric Leriche et moi-même, assistés de Sreten Ljutovac et Julien Favarel, envoyés par leur club. Je pense que tout le monde a trouvé l'expérience enrichissante, il est probable qu'il y ait davantage de monde l'an prochain à Agen.

Bilan sportif : c'est une bonne année : le titre national pour Clément Candelot de Pau Henri IV et la médaille de bronze d'Inès Leriche de Poitiers sont de belles performances.

Nos jeunes ont réalisé sensiblement les mêmes scores que l'an dernier, sauf les poussins et petits poussins manifestement en manque de compétitions de ce niveau.

Le score moyen des Aquitains : 4,2 pour 39 joueurs, PCH 4,3 pour 16 joueurs et 3,65 seulement pour les sélectionnés Limousins.

Il est donc nécessaire que nos petits s'aguerrissent à la compétition lors des sélections régionales.

6 – FORMATION

Nous devons réfléchir aux besoins de la Ligue et prévoir l'organisation de stages en fonction des besoins réels identifiés. Ceci fera l'objet d'une autre AG.

En attendant, les différentes opérations de formation et de stage sont reconduites pour 2018.

Formation des arbitres 2017-2018 :

D'ores et déjà, sont programmés un stage S2 à Limoges, les 9 et 10 septembre 2017, un stage de formation continue, le 01 octobre 2017, lieu à déterminer.

Un stage de formation d'arbitres jeunes aura lieu à l'école Albert Le Grand, date à déterminer.

Un stage S4 (ou jeunes) est prévu à Pau, date à déterminer.

Rappel : la FFE ne prend en charge l'indemnité et le déplacement du formateur que s'il y a au moins 10 arbitres en formation continue, 8 pour Sjeunes, S3 et S4, 4 pour S2.



Après le stage, la Ligue aide l'organisateur (club ou CDJE) pour l'hébergement du formateur si ce seuil est atteint.

7 – Divers

Aide aux joueurs du Championnat de France agen 2017

L'AG Idécide a pris en charge des frais d'inscription des jeunes au Championnat de France d'Agen soit 33 € par joueur.
Cette somme sera versée aux clubs, pour les joueurs ayant disputé la totalité du tournoi.

Frédéric Loyarté rappelle que le prochain Championnat de France des déficients visuels aura lieu à Artigues près Bordeaux du 10 au 13 Mai 2018.
A cette occasion sera organisé un stage de formation continue d'arbitres où seront évoquées les règles concernant les parties impliquant des déficients visuels.

D'autres parts, dans le cadre de la toute nouvelle convention nationale FFE/APF, les clubs pourront s'associer à l'opération Handidon (tombola promue par l'Association des Paralysés de France).
En échange des animations seront mis en place dans les lieux de vie de l'association. Ces dispositions seront exposées lors des championnats de France adultes à Agen.

Frédéric signale que la réunion de la Commission handicap qu'il préside organise souvent des réunions via Skype. Une piste pour nos réunions...

Championnats d'Académie scolaires
POITIERS : 10 MARS 2018
BORDEAUX : 11 MARS 2018

8 – FUSION DES LIGUES

Il faut fermer le dernier volet : inventaire et virements des actifs, clôture des comptes bancaires. Enfin, émission des déclarations CERFA et INSEE de dissolution.

Le Président Alain Sallette

Année ou exercice 2016-2017 situation au 18/06/2017

LIGUE DE NOUVELLE-AQUITAINE DES ÉCHECS

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes d'exploitation		Produits directs d'exploitation	
60 Achats	-102	70 Produits des activités	15184,8
6010 - Achats de matières premières (boissons,	0	7010 - Recettes des buvettes	0
6040 - Achat de prestations de service	0	7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas	0
6050 - Achats de matériel	0	7060 - Recettes des guichets	0
6061 - Eau - Gaz - Electricité	0	7061 - Recettes pour événements (tourno	11796
6063 - Fournitures pour les activités - petit matér	-102	7070 - Ventes de produits dérivés	0
6064 - Fournitures administratives	0	7081 - Participations aux soirées (repas,e	2815
6068 - Autres matières et fournitures	0	7088 - Autres recettes d'activités	573,8
61 Services extérieurs	-474,84	74 Subventions d'exploitation	0
6110 - Organisations sous-traitées	0	7410 - Etat	0
6130 - Locations (matériel et équipements)	-150	7417 - Ministère des Sports et CNDS	0
6140 - Charges locatives	-324,84	7418 - L'agence de services et de paieme	0
6150 - Entretien et réparations	0	7419 - Autres ministères	0
6160 - Primes d'assurances	0	7440 - Collectivités territoriales	
6180 - Frais de colloques et conférences	0	7441 - Conseil Régional	0
62 Autres services extérieurs	-30603,19	7442 - Conseil Général	0
6211 - Frais d'arbitrage	-1354,71	7443 - Commune	0
6226 - Honoraires (comptables ou autres)	-5037	7445 - Intercommunalité	0
6230 - Relations publiques	0	7460 - Organismes sociaux	
6231 - Annonces et insertions publicitaires	0	7460 - Participation de la Fédération	0
6234 - Récompenses et cadeaux	-186,79	75 Autres produits de gestion courante	28381,5
6237 - Publications (affiches, programmes, ..)	0	7510 - Part ligue	27221,5
6251 - Frais de déplacement	-9878,5	7511 - Recettes publicitaires	0
6252 - Frais de restauration	-3923,42	7560 - Cotisations des adhérents	0
6253 - Frais d'hébergement	-10029,77	7581 - Participations pour stages de forme	1160
6256 - Frais de missions et de représentation	-50	7585 - Produits de gestion courante	0
6260 - Frais postaux et frais de télécommunicat	0	76 Produits financiers	252,42
6270 - Services bancaires	-48	7610 - Intérêts des fonds placés	252,42
6280 - Frais divers	-95		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0		
6300 - Autres impôts, taxes et versements assir	0		
64 Charges de personnel	0		
6411 - Salaires	0		
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoy	0		
6480 - Autres frais de personnel	0		
65 Autres charges de gestion courante	-18092,92		
6516 - Droits d'auteur (SACEM)	0		
6544 - Créances sur excercices antérieurs	0		
6580 - Autres frais de gestion courante	-1451,12		
6581 - Achat de licences	-6978		
6582 - Frais spécifiques pour événements	-7721,4		
6583 - Frais de stages de formation	-1942,4		
66 Charges financières	0		
6611 - Intérêts des emprunts	0		
6680 - Autres charges financières	0		
TOTAL I	-49272,95	TOTAL I	43818,72
67 Charges exceptionnelles	0	77 Produits exceptionnels	0
6712 - Amendes et pénalités	0	7710 - Produits exceptionnels	0
6788 - Charges exceptionnelles diverses	0	7711 - Produit des amendes et pénalités	0
68 Dotation aux amortissements et provisions	0	78 Reprise sur amortissements et provisions	0
6810 - Amortissements sur charges d'exploitatio	0	7810 - Reprise sur amortissements et prov	0
6890 - Engagements à réaliser sur ressources a	0	7890 - Report des ressources non utilisée	0
TOTAL II	0	TOTAL II	0
Charges indirectes	-2,97		
Charges fixes de fonctionnement	0		
Frais financiers	-2,97		
Autres	0		
TOTAL DES CHARGES	-49275,92	TOTAL DES PRODUITS	43818,72
86 Emploi des contributions volontaires	0	87 Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Dons en nature	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestatio	0	Prestations en nature	0
Personnels bénévoles	0	Bénévolat	0
TOTAL GENERAL DES CHARGES	-49275,92	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	43818,72
DEFICIT	-5457,2	EXCÉDENT	

La présente situation tient compte des dépenses décidées par la Ligue